



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 90909

Texte de la question

M. André Vézinhet alerte M. le ministre de l'éducation nationale sur les préoccupations et l'indignation de la communauté éducative de l'ensemble du département de l'Hérault : professeurs, parents d'élèves, fédérations, au sujet de la dégradation constatée tous les jours des conditions de l'enseignement. Il dénonce l'inexistante formation initiale des jeunes enseignants propulsés dans les classes sans aucune préparation, épaulés par un tuteur parfois indisponible ou éloigné. Il s'insurge contre les suppressions de postes qui ont pour conséquence l'augmentation du nombre d'élèves par classe et la détérioration de la qualité de l'enseignement. Enfin, il trouve inacceptable le non remplacement de professeurs pendant plusieurs semaines dans plusieurs collèges et lycées du département de l'Hérault. Il lui demande de bien vouloir lui préciser quelles mesures il entend prendre pour corriger les dérives inquiétantes d'une logique budgétaire entraînant le démantèlement du service public de l'éducation nationale.

Texte de la réponse

La réforme du recrutement et de la formation des personnels enseignants a porté le niveau de recrutement par concours des personnels concernés au master (bac + 5). De ce fait, les enseignants français bénéficient désormais d'une formation de cinq années d'études, dont les universités assureront pleinement la responsabilité. Cette formation comprend une préparation progressive et effective au métier d'enseignant. Ainsi, la formation des futurs enseignants est améliorée et leur confère une plus grande qualité professionnelle. Outre des éléments de préprofessionnalisation possibles dès la licence sous forme de stages de découverte, la formation initiale des enseignants se développe dans un continuum de professionnalisation progressive sur trois années comprenant les deux années de master et la première année d'exercice en qualité de professeur stagiaire. Cette préparation au métier d'enseignant, fondée sur un principe d'alternance entre le milieu universitaire et le milieu professionnel, comporte des stages d'observation et de pratique accompagnée ainsi que des stages en responsabilité. Les stages d'observation et de pratique accompagnée permettent aux étudiants, au cours des périodes d'observation, de se confronter aux situations professionnelles rencontrées par les enseignants auprès desquels ils sont placés pendant le stage. Les périodes de pratique accompagnée donnent lieu à des mises en pratique concrètes, consistant, par exemple, en la préparation et à la conduite d'un cours ou d'une séquence d'enseignement. Les stages en responsabilité voient les étudiants prendre en charge la responsabilité d'une classe. Afin de concilier les temps de formation et d'accompagnement des enseignants stagiaires ayant en charge des élèves, des moyens de remplacement sont mobilisés dans les académies. Ces moyens de remplacement sont constitués de titulaires en zone de remplacement et, à défaut, dans certaines disciplines, d'enseignants contractuels. À cet égard, le ministre de l'éducation nationale a mis en place, à la rentrée scolaire 2010, de nouvelles mesures en matière de remplacement, et notamment : le renforcement d'un pilotage à tous les échelons académiques avec la désignation d'un référent chargé de l'organisation du remplacement dans chaque rectorat et dans chaque établissement scolaire ; une plus grande fluidité entre remplacement de courte durée et remplacement des plus longues absences : dès le premier jour d'absence d'un enseignant, les solutions de remplacement les plus appropriées au sein de l'établissement sont recherchées. Le

délai de carence qui constituait un frein à la mise en place immédiate d'un dispositif de remplacement étant supprimé, les moyens académiques consacrés au remplacement des plus longues absences sont également mobilisés ; la constitution d'un vivier supplémentaire de personnels contractuels remplaçants dans les académies en recourant à de jeunes diplômés ou à des personnes qualifiées dont les candidatures sont examinées et validées par des inspecteurs pédagogiques et en mobilisant les étudiants en master 2 dans le cadre de leur stage en responsabilité. Chaque année, des moyens très significatifs sont consacrés au remplacement des enseignants. Ainsi, dans le second degré, le contingent des remplaçants constitué, de titulaires de zones de remplacement mais aussi de contractuels, a permis pour l'année scolaire 2009-2010 de couvrir plus de 96,2 % des absences.

Données clés

Auteur : [M. André Vézinhét](#)

Circonscription : Hérault (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90909

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 2010, page 11312

Réponse publiée le : 8 février 2011, page 1297